DRESS POLICY FOR SEA CADETS AND ARMY CADETS WHO TRANSFER TO AIR CADETS

PURPOSE

1. This Annex establishes the policy regarding medals, wings, pins and badges that may be worn on the Air cadet uniform by Sea cadets and Army cadets when transferring to Air cadets.

MEDALS AND RIBBONS

2. All medals and ribbons awarded to Sea cadets and Army cadets may be worn on the Air cadet uniform.

WINGS

3. The Parachutist Wings awarded to Army cadets may be worn on the Air cadet uniform. When an Air cadet wearing Parachutist Wings has successfully completed the Power Pilot Scholarship or the Glider Pilot Scholarship, the Parachutist Wings shall be replaced by the Power Pilot Wings or the Glider Pilot Wings.

PINS

4. The following pins awarded to Sea cadets and Army cadets may be worn on the Air cadet uniform:

a. Cadet Certificate of Commendation Pin;

b. Duke of Edinburgh Award Pins;

POLITIQUE SUR LA TENUE POUR LES CADETS DE LA MARINE ET LES CADETS DE L'ARMÉE QUI TRANSFÈRENT AUX CADETS DE L'AIR

OBJET

1. La présente annexe prescrit la politique concernant les médailles, les ailes, les épinglettes et les insignes qui peuvent être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air par les cadets de la Marine et les cadets de l'Armée lorsqu'ils transfèrent aux cadets de l'Air.

MÉDAILLES ET RUBANS

2. Toutes les médailles et rubans décernés aux cadets de la Marine et aux cadets de l'Armée peuvent être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air.

AILES

3. Les ailes de parachutiste décernées aux cadets de l'Armée peuvent être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air. Lorsqu'un cadet de l'Air portant des ailes de parachutiste complète avec succès la bourse de pilote d'avion ou la bourse de pilote de planeur, les ailes de parachutiste devront être remplacées par les ailes de pilote d'avion ou les ailes de pilote de planeur.

ÉPINGLETTES

4. Les épinglettes suivantes décernées aux cadets de la Marine et aux cadets de l'Armée peuvent être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air :

a. épinglette de la citation pour cadets;

b. épinglettes du prix du Duc d'Édimbourg;

c. Canadian Cadet Movement Marksmanship Championship Series Pins; and

d. Canadian Cadet Movement Biathlon Championship Series Pins.

RANK BADGES

5. The rank badges policy for cadets transferring from one element to another is found at CATO 13-02.

ACHIEVEMENT AND CERTIFICATION QUALIFICATION BADGES

6. For the following badges awarded to Sea cadets and Army cadets, the equivalent Air cadets achievement and certification badges may be worn on the Air cadet uniform:

a. Cadet Fitness Assessment Incentive Level Badges;

b. Marksmanship Classification Program Badges;

c. First Aid Badges; and

d. Music Proficiency Level Badges.

SUMMER TRAINING QUALIFICATION BADGES

7. For the following summer training qualification badges awarded to Sea cadets and Army cadets, the equivalent Air cadets summer training qualification badges may be worn on the Air cadet uniform:

c. épinglettes de la série de championnat de tir du mouvement des cadets du Canada; et

d. épinglettes de la série de championnat de biathlon du mouvement des cadets du Canada.

INSIGNES DE GRADES

5. La politique sur les insignes de grade pour les cadets qui transfèrent d'un élément à un autre se trouve à l'OAIC 13-02.

INSIGNES DES ACCOMPLISSEMENTS ET CERTIFICATIONS

6. Pour les insignes suivants décernés aux cadets de la Marine et aux cadets de l'Armée, les insignes des accomplissements et certification des cadets de l'Air équivalents pourront être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air :

a. insignes de niveau du volet motivation du programme d'évaluation de la condition physique des cadets;

b. insignes du programme de tir de classification;

c. insignes de secourisme; et

d. insignes de niveau de qualification musicale.

INSIGNES DE QUALIFICATION D'INSTRUCTION D'ÉTÉ

7. Pour les insignes de qualification d'instruction d'été suivants décernés aux cadets de la Marine et aux cadets de l'Armée, les insignes de qualification d'instruction d'été des cadets de l'Air équivalents pourront être portés sur l'uniforme des cadets de l'Air :

a. General Training Course;

b. Military Band – Basic Musician Course;

c. Military Band – Intermediate Musician Course;

d. Military Band – Advanced Musician Course;

e. Pipe Band – Basic Musician Course;

f. Pipe Band – Intermediate Musician Course;

g. Pipe Band – Advanced Musician Course;

h. Basic Fitness and Sports Course;

i. Fitness and Sports Instructor Course;

j. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;

k. Basic Drill and Ceremonial Course;

l. Drill and Ceremonial Instructor Course;

m. International Air Cadet Exchange (equivalents for Sea cadets and Army cadets; Sea Cadet International Exchanges, Army Cadet Exchanges); and

n. CSTC Staff Cadet.

a. cours d'instruction générale;

b. musique militaire – cours de musicien élémentaire;

c. musique militaire – cours de musicien intermédiaire;

d. musique militaire – cours de musicien avancé;

e. corps de cornemuses – cours de musicien élémentaire;

f. corps de cornemuses – cours de musicien intermédiaire;

g. corps de cornemuses – cours de musicien avancé;

h. cours de conditionnement physique et se sports élémentaire;

i. cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;

j. cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;

k. cours d'exercice militaire et cérémonial élémentaire;

l. cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;

m. échange international des cadets de l'Air (équivalents pour les cadets de la Marine et les cadets de l'Armée; échanges internationaux des cadets de la Marine, échanges des cadets de l'Armée); et

n. cadet-cadre au CIEC.